

ELECTIONS AUX CONSEILS DES POLES DE RECHERCHE

Scrutin du 26 au 28 novembre 2024

Pôle de recherche Physique, Ingénierie, Matériaux (PEM)

Collège A – Professeurs des universités et assimilés

Sièges à pourvoir : 9 titulaires

Liste Interlaboratoires

Présentée et soutenue par : Les laboratoires du pôles PEM

- 1- SADKI Saïd (SyMMES)**
- 2- DJERIDI Henda (LEGI)**
- 3- BUREAU Lionel (LIPHY)**
- 4- LATU ROMAIN Laurence (SIMAP)**
- 5- BESUELLE Pierre (3SR)**
- 6- AUZELY Rachel (CERMAV)**
- 7- VIGNAT Frédéric (GSCOP)**
- 8- PARGON Erwine (LTM)**
- 9- CHAMBON Guillaume (IGE)**

(VAN HIRTUM Annemie et FAUG Thierry)

Elections des représentants des personnels au conseil du pôle de recherche PEM (Physics, Engineering, Materials) de l'UGA, 2024

Profession de foi de la Liste Interlaboratoires, collège A, B et C

Depuis plus d'une décennie, la structuration de la recherche au sein de l'UGA comporte des pôles de recherche auxquels sont associés des conseils de pôle. Ces conseils constituent les instances élues sur lesquelles s'appuie la direction du pôle pour accomplir ses missions, rappelées au bas de cette page.

Compte tenu de la grande diversité des disciplines et des laboratoires regroupés dans le pôle PEM (27 laboratoires), il nous paraît essentiel que le conseil possède une expertise la plus large possible, afin d'assurer un équilibre entre les différentes thématiques, être en capacité d'évaluer au mieux les dossiers et les projets qui lui seront présentés, et prendre une position informée sur des sujets variés. C'est dans cet esprit que s'est constituée notre liste qui associe des personnels de tous statuts, tachant de représenter, de manière la plus équilibrée possible, l'ensemble des disciplines du pôle PEM.

Suite aux précédents mandats du conseil, qui a vu la maturation du pôle PEM, nos élus souhaitent poursuivre activement le développement de la communauté scientifique du pôle, promouvoir les opportunités de synergie entre ses membres et ses laboratoires, tout en restant ouverts aux actions interdisciplinaires impliquant d'autres pôles, Labex et aux opportunités de collaborations nationales et internationales avec le monde académique et industriel.

Nos élus souhaitent contribuer activement à la constitution d'une véritable communauté scientifique et technologique du pôle en s'appuyant sur les atouts remarquables des laboratoires du site et des acteurs de la recherche en physique, ingénierie et en science des matériaux. Les élus de la liste Inter-laboratoires s'investiront dans les missions de conseil et d'expertise qui leur seront confiées dans le plus grand souci d'équilibre et de transparence, sur la base de critères objectifs (qualité scientifique des dossiers, impact pour la formation, diversité de l'activité des porteurs...) clairement affichés et qu'ils s'engagent à communiquer. Ils travailleront en concertation avec les différentes composantes concernant les arbitrages que le conseil sera amené à prendre.

Nos élus s'engagent également à donner un retour éclairé sur l'expertise des dossiers, et de façon plus générale à maintenir un lien de proximité entre le pôle PEM et l'ensemble des acteurs qui y sont associés.

Décret constitutif de l'UGA du 31/12/2014 sur la mission des pôles:

1° La contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de recherche ;

2° La répartition des moyens financiers et humains spécifiques qui leur sont confiés par l'Université Grenoble Alpes et ses membres et associés, à travers notamment le lancement d'appels à projets incitatifs ;

3° La formulation aux membres et associés de propositions de répartition des dotations aux laboratoires;

4° La formulation aux établissements de prospectives et de propositions de profils de postes d'enseignants-chercheurs, en concertation avec les composantes de formation ;

5° L'élaboration de prospectives sur les besoins des laboratoires en personnels BIATSS ;

6° La participation à la constitution des comités de sélection créés par les établissements d'enseignement supérieur membres en lien avec les composantes de formation ;

7° La discussion avec les organismes membres et associés des fléchages de postes sur le site ;

8° La proposition de pré-arbitrages adressés aux établissements concernant la mobilité (CRCT, délégation...) des enseignants-chercheurs et l'accueil des professeurs invités, en association avec les composantes de formation ;

9° La recherche de moyens propres ;

10° La participation à la promotion du potentiel de recherche du site et les relations avec les industriels et les acteurs politiques, culturels et économiques.